

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 218

présenté par
M. Daubresse-----
ARTICLE 2

À l'alinéa 130, substituer au mot :

« précités »,

les mots :

« cités à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.